



**HAL**  
open science

# Faire groupe au sein d'un groupe : la structuration des segments professionnels : Le cas des conservateurs de musées en France

Léonie Hénaut, Frédéric Poulard

► **To cite this version:**

Léonie Hénaut, Frédéric Poulard. Faire groupe au sein d'un groupe : la structuration des segments professionnels : Le cas des conservateurs de musées en France. SociologieS, 2018, pp.En ligne. 10.4000/sociologies.8798 . hal-01960099

**HAL Id: hal-01960099**

<https://sciencespo.hal.science/hal-01960099>

Submitted on 28 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## **Faire groupe au sein d'un groupe : la coalescence des segments professionnels**

### **Le cas des conservateurs de musées**

**Léonie Hénaut**, Sciences Po, Centre de sociologie des organisations (CSO), CNRS, Paris, France

**Frédéric Poulard**, l'Université Lille 1, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé)

**In** : *SociologieS*, 2018, [En ligne]

**DOI** : 10.4000/sociologies.8798

#### **Résumé:**

La notion de segment inventée par Rue Bucher et Anselm Strauss en 1961 a été largement utilisée pour mettre en évidence l'hétérogénéité des groupes professionnels mais, selon nous, sans faire de différence suffisamment claire entre segment et ligne de clivage, ce qui est source de confusion et limite notre compréhension des dynamiques professionnelles. L'article propose, d'abord, de réexaminer les segments professionnels et la ou les notions d'identité qui les sous-tendent à la lumière des réflexions de Roger Brubaker sur les mouvements sociaux. Puis, un cas concret et historiquement situé est examiné – la segmentation du groupe des conservateurs de musées au tournant des années 1970 – pour voir comment et à quelles conditions les lignes de clivages qui traversent un groupe professionnel s'articulent et s'alignent pour faire naître des segments en tension.

## Introduction

L'unité des groupes professionnels a, de longue date, été contestée par Rue Bucher et Anselm Strauss dans leur article séminal intitulé *Professions in process* (Bucher et Strauss, 1961). En se fondant sur plusieurs enquêtes conduites dans le milieu psychiatrique et sur les travaux d'Everett C. Hughes (1958), ils montrent que les membres de la profession médicale diffèrent en ce qui concerne leurs missions, leurs activités de travail, les méthodes qu'ils utilisent ou encore leur rapport aux patients – autant de dimensions constitutives de « l'identité professionnelle » selon les auteurs. Les professionnels qui partagent les mêmes préoccupations sont amenés à se réunir pour faire valoir leurs intérêts, parfois contre ou au détriment d'autres membres du groupe. A l'époque, la mise en évidence de tels « segments intra-professionnels » en tension venait nourrir la critique de la perspective irénique des auteurs fonctionnalistes, pour lesquels les professions étaient des communautés de professionnels partageant les mêmes valeurs et les mêmes préoccupations (Goode, 1957 ; Greenwood, 1957). Mais elle était aussi envisagée comme la première étape d'un projet de plus vaste ampleur, visant à promouvoir une approche processuelle des groupes professionnels, alternative ou complémentaire au paradigme fonctionnaliste.

Selon cette approche, les conflits qui traversent un groupe professionnel et la compétition que se livrent les segments pour améliorer leurs positions respectives affectent le devenir du groupe. Ils contribuent à la transformation de sa structure, de sa perception par le public et de sa position vis-à-vis des autres professions. L'analyse des segments est donc cruciale pour comprendre la dynamique des groupes professionnels. Or, si l'apport de Bucher et Strauss est considéré en France comme « parmi les plus féconds de la perspective interactionniste sur les groupes professionnels » (Dubar et Tripier, 1998, p. 106), le programme esquissé par les deux auteurs ne semble pas avoir été pleinement suivi. La notion de segment a certes été largement utilisée dans de nombreux travaux pour mettre en évidence l'hétérogénéité des groupes professionnels mais, selon nous, ceux-ci ne font pas de différence suffisamment claire entre segment et ligne de clivage, ce qui est source de confusion. Les auteurs ont en effet tendance à appeler segments toutes les sous-populations de professionnels partageant les mêmes caractéristiques individuelles (le genre, la spécialité, le lieu d'exercice, le statut d'emploi, le type de clientèle ou encore la génération) et non des groupes cherchant à faire valoir leurs préoccupations de façon plus ou moins organisée<sup>3</sup>. S'ils documentent l'hétérogénéité des groupes professionnels avec finesse, ils échouent à mettre en évidence les mécanismes par lesquels les processus de segmentation alimentent la dynamique des groupes. Cet écueil fait écho à la confusion qui règne, en sociologie des mouvements sociaux, dans l'usage de la notion d'identité. Trop souvent, remarque Roger Brubaker (2001), les auteurs cèdent au « réflexe constructiviste » en prêtant une conscience collective, une organisation et une capacité d'action à des personnes qui n'ont en commun que le fait d'être nées dans un même pays, d'avoir la même religion ou la même orientation sexuelle.

Pour sortir de cette impasse et renouer avec le programme initié par Bucher et Strauss, nous proposons, d'abord, de réexaminer les segments professionnels et la ou les

---

<sup>3</sup> Par exemple à propos des huissiers de justice (Mathieu-Fritz, 2005), des chirurgiens (Bercot, Horellou-Lafarge et Mathieu-Fritz, 2011), des conservateurs de musées (Octobre, 1999), des psychologues (Le Bianic, 2013).

notions d'identité qui les sous-tendent à la lumière des réflexions de Brubaker sur les mouvements sociaux. Puis, nous examinerons un cas concret et historiquement situé – la segmentation du groupe des conservateurs de musées au tournant des années 1970 – pour voir comment et à quelles conditions les lignes de clivage qui traversent un groupe professionnel s'articulent et s'alignent pour faire naître des segments en tension qui travaillent véritablement le groupe et affectent son devenir.

## **1- Les segments professionnels comme mouvements sociaux : « identités organisées », « identités partagées », « groupalité »**

Une relecture attentive de l'article de Bucher et Strauss révèle que les auteurs eux-mêmes mettent en garde le lecteur quant à l'écueil qui consisterait à penser que les segments reflètent simplement les multiples lignes de clivage qui traversent les groupes professionnels – les dimensions de l'identité professionnelle qu'ils détaillent dans la première partie de leur article<sup>4</sup>. Ils précisent ainsi :

*« Notre mode de présentation pourrait conduire le lecteur à considérer les segments comme le simple produit d'une différenciation opérée selon plusieurs critères. Au contraire, la notion de segments renvoie à des identités organisées. L'adoption d'une position sur l'une des dimensions de l'identité professionnelle discutée précédemment entraîne l'adoption des positions correspondantes à propos des autres aspects. Les segments impliquent aussi le partage d'identités qui se révèlent dans les cercles de confraternité. C'est ce qui permet de parler de types de pathologistes ou de types de pédiatres, c'est-à-dire de groupes de médecins qui organisent leurs activités professionnelles d'une manière spécifique qui les distingue des autres membres de leur profession. » (Bucher et Strauss, op. cit., p. 332)<sup>5</sup>*

Toutes les lignes de clivage ne sont donc pas à considérer comme des segments. Pour repérer ces derniers, les deux auteurs suggèrent, en premier lieu, d'analyser la façon dont les différentes lignes de clivage s'articulent pour comprendre comment les dimensions de l'identité professionnelle s'organisent. Une « identité organisée » semble faire référence à une combinaison fréquente de dimensions au sein du groupe professionnel. Un même groupe peut comporter plusieurs identités organisées, et même des identités organisées qui s'opposent. En second lieu, il s'agit de pister les manifestations concrètes de la conscience qu'ont des membres d'un groupe d'avoir en commun un élément au moins d'identité professionnelle, en étudiant notamment les associations et les réunions informelles créées par des professionnels qui ont par exemple le même statut d'emploi, la même spécialité ou la même région d'implantation. Ils se perçoivent comme proches et différents du reste du groupe, et souhaitent à ce titre réfléchir à leur situation et agir ensemble pour l'améliorer et ce, même si les cercles de collègues peuvent avoir des durées de vie limitée.

---

<sup>4</sup> Nous les avons évoquées plus haut. Il peut s'agir : du sens d'une mission que les professionnels proclament et revendiquent, notamment lors de luttes pour l'obtention d'un statut institutionnel ; des activités de travail, qui renvoient aux différentes formes d'exercice d'une profession ; des méthodologies et des techniques utilisées ; des clients ; de la confraternité, qui tient pour partie au fait de s'identifier sur la base de la position occupée, des symboles partagés et des fins poursuivies dans le travail ; des intérêts souvent antagonistes, et les associations professionnelles censées les représenter ; des relations avec les profanes, enfin, qui affectent les codes de conduite et les relations publiques.

<sup>5</sup> Traduction de Jean-Michel Chapoulie in Strauss, 1992, p. 82. Souligné par nous.

Bucher et Strauss proposent donc des éléments de définition précieux pour identifier empiriquement les véritables segments qui émergent au sein d'une profession, et fournissent des principes méthodologiques que nous allons suivre pour notre étude de cas. Les segments, affirment-ils, sont des mouvements sociaux et doivent être étudiés comme tels. Cependant, ils donnent peu de prises pour analyser la naissance et le développement des dites identités organisées et partagées – la coalescence des segments – un phénomène pourtant déterminant à explorer dans une perspective de sociologie processuelle des groupes professionnels. A cet égard, nous avons trouvé intéressantes les réflexions de Brubaker sur l'usage de la notion d'identité dans les travaux sur les mouvements sociaux. S'il ne les mentionne pas, les segments intra-professionnels représentent en effet des phénomènes impliquant des « identités collectives ». Or, selon lui, le flou et les ambiguïtés entourant l'utilisation du mot rendent nécessaire un travail de définition particulier :

*« Une forme spécifique d'auto-compréhension chargée affectivement que l'on désigne souvent par "identité" – en particulier dans les études sur la race, la religion, l'appartenance ethnique, le nationalisme, les sexes, la sexualité, les mouvements sociaux et autres phénomènes conceptualisés comme impliquant des identités collectives – mérite un traitement à part. Il s'agit du sentiment d'appartenir à un groupe spécifique et limité, impliquant à la fois que l'on éprouve une solidarité et un accord total avec les compagnons qui font partie du groupe et que l'on se sent différent, voire que l'on nourrit une antipathie à l'égard des personnes extérieures. » (Brubaker, op. cit., p. 78)<sup>6</sup>*

Brubaker propose de renoncer au terme identité, au moins pour un temps, et d'utiliser un langage analytique plus différencié. Il appelle « communalité » (*commonality*) le fait de partager une catégorie ou caractéristique individuelle, « connexité » (*connectedness*) celui d'avoir des liens concrets, et « groupalité » (*groupness*) le sentiment d'appartenir à un groupe particulier, limité et solidaire<sup>7</sup>. Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, il est possible de définir les segments comme des mouvements sociaux reposant sur les trois phénomènes, tout en considérant comme crucial le moment où se cristallise le sentiment d'appartenance – l'essor de la groupalité sur la base de la communalité ou de la connexité – qui seul rend possible l'action collective et donc l'infléchissement de la dynamique du groupe professionnel.

Dans la suite de l'article, nous proposons d'utiliser ces catégories pour analyser le cas des conservateurs de musées (Encadré 1) et mieux comprendre à quelles conditions et dans quelles circonstances naissent les segments<sup>8</sup>. Nous allons étudier la progressive structuration du groupe des conservateurs autour d'une ligne de clivage principale, entre les conservateurs relevant de la fonction publique d'Etat et ceux relevant des collectivités territoriales, lesquels sont devenus fortement revendicatifs au tournant

---

<sup>6</sup> Traduction de Frédéric Junqua. Souligné par nous.

<sup>7</sup> L'auteur reprend ici la notion de sentiment d'appartenance commune développée par Max Weber.

<sup>8</sup> Plusieurs travaux se sont récemment intéressés à la façon dont les groupes et les segments professionnels émergent et se dotent d'une conscience collective, parfois en repartant de la distinction marxiste entre classe en soi et classe pour soi, comme pour les architectes d'intérieur au tournant des années 1980 dont la coalescence survient dans l'adversité, lorsque le groupe préexistant se sent menacé par un autre (Ollivier, 2012). La coalescence peut également procéder par les marges, en suivant un processus complexe de transformations sociales, techniques et symboliques, à l'instar des céramistes d'art au milieu du XXe siècle (Bajard, 2015). Mais elle peut aussi résulter de la formation conjointe de deux groupes distincts mais mutuellement dépendants, comme les pâtisseries de restaurant et les pâtisseries en boutique (Collas, 2016).

des années 1970. Ces dynamiques professionnelles interfèrent bien sûr avec le contexte et se nourrissent de facteurs externes – le régime de gouvernement, les autres luttes et le climat idéologique – qui, s'ils ne se situent pas au cœur de la démonstration<sup>9</sup>, seront évoqués au fil du texte. En conclusion, nous reviendrons sur la spécificité de la groupalité intra-professionnelle en esquisant des pistes de recherches sur les contre-processus qui empêchent l'implosion du groupe professionnel alors qu'émergent des segments en tension, ou encore sur la disparition des segments.

### **Cas et méthodologie**

Le groupe professionnel des conservateurs de musées constitue un cas exemplaire pour étudier la naissance des segments intra-professionnels et leurs relations. Présents au sein des musées français dès le 19<sup>ème</sup> siècle, les conservateurs voient leurs missions se codifier tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, à l'initiative de l'Etat. Cette ancienneté est toutefois faussement uniforme. D'un côté, comme nous le verrons, les conservateurs d'Etat bénéficient très tôt de formations, d'un statut fixant leurs missions, et sont à l'origine d'une association créée en 1920, l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF), certes ouverte à tous les conservateurs. De l'autre, leurs homologues territoriaux présentent une très grande hétérogénéité de profils, de conditions de travail et d'emplois. Répartis sur l'ensemble du territoire, là où leurs homologues d'Etat sont le plus souvent réunis au sein de quelques grandes institutions, nombreux sont d'ailleurs ceux – artistes, instituteurs, bénévoles, *etc.* – à ne pas être reconnus par la direction des musées de France (DMF). Si plusieurs travaux ont déjà été consacrés à ce groupe professionnel (voir notamment Octobre, 1999 et 2001), la segmentation statutaire reste sous-étudiée.

La sociohistoire proposée dans cet article puise son origine dans deux recherches initiales, la première sur les conservateurs de musées (Poulard, 2010) et la seconde sur la restauration des œuvres de musées (Hénaut, 2008). Si certains apports relatifs au travail des professionnels et à l'évolution des politiques publiques sont mobilisés dans cet article, celui-ci a nécessité le réexamen des matériaux recueillis alors, qu'il s'agisse des archives relatives à l'engagement de certains conservateurs au sein du secrétariat national à l'action culturelle du Parti Socialiste dans les années 1970 et 1980, ou bien de certains articles de la revue de l'association des conservateurs dans les années 1960. Surtout, l'analyse de la segmentation a nécessité le dépouillement d'archives inédites déposées aux archives nationales de Pierrefitte. Concernant les années 1960 et 1970, marquées par l'essor des revendications des conservateurs territoriaux et leur progressive structuration, certaines archives relatives à l'école du Louvre ont pu être consultées, tout comme celles de la direction des musées de France relatives aux grèves de 1968. Nous avons également pu dépouiller les archives déposées par l'AGCCPF, à commencer par les annuaires produits en 1960, 1969, 1983 et 1990. Complétées par les annuaires produits en 1999, 2008 et 2016, et que nous a confiés l'association, ces informations sur les individus ont été saisies dans une base de données afin d'en opérer un traitement statistique, ce qui nous a permis de documenter de façon précise la stratification interne du groupe et son évolution.

---

<sup>9</sup> Ils occupent une place centrale dans nos travaux antérieurs (Poulard, 2010) auxquels nous renvoyons donc le lecteur.

## **2-Tout clivage ne fait pas segment : cohésion du corps d'Etat vs. isolement des territoriaux**

Le premier enseignement de notre sociohistoire des conservateurs de musées est que la création de statuts d'emploi différents ne génère pas automatiquement ni d'emblée une segmentation intra-professionnelle. Pendant des décennies, les conservateurs d'Etat exerçant dans les musées nationaux et dans les grands musées de collectivités – les musées « classés » – sont ainsi les seuls à se regrouper autour d'un statut, d'une formation et d'intérêts communs. Leurs homologues du corps territorial exerçant dans les musées « contrôlés » sont au contraire isolés jusque dans les années 1970.

### *Organisation précoce et dominance des conservateurs d'Etat*

Cette dissymétrie puise son origine dans le temps long. Les missions des conservateurs des musées nationaux sont entérinées à la faveur d'un décret de 1874 et la profession commence à se structurer durant la III<sup>ème</sup> République. Une école de formation, l'école du Louvre, est ainsi créée en 1882 pour former les cadres des musées nationaux, puis une association professionnelle, l'AGCCPF, en 1920. Dès 1928, les conservateurs de musées nationaux se voient confier les missions de contrôle et d'inspection de tous les musées bénéficiant de dépôts de l'État, avant qu'une nouvelle législation ne vienne consolider leur position et accroître leurs prérogatives. Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'ordonnance du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées de beaux-arts leur confie désormais les missions de contrôle et d'inspection de tous les « musées de province » et précise qu'ils ont vocation à se prononcer sur les projets de création, d'extension ou de transformation. Plusieurs d'entre eux siègent également au sein de l'influente commission des musées de province, cet organisme dont le rôle est de coordonner l'ensemble des actions de la DMF en faveur des musées de collectivités. Cette position dominante est confortée statutairement, à la faveur de la structuration de la fonction publique d'Etat. Le 17 septembre 1963, le décret n° 63-973 crée un corps de la conservation des musées de France et fixe le statut des conservateurs du corps d'Etat. Désormais, les conservateurs des musées nationaux et des musées classés sont assimilés au sein d'un même corps et recrutés à l'issue d'un même concours (Octobre, 1999), parachevant la hiérarchie statutaire et symbolique du monde des musées.

La détention de caractéristiques communes et le tissage de liens concrets, formalisés dans et par les grandes institutions républicaines, favorisent ainsi le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté restreinte et privilégiée chez les conservateurs du corps d'Etat. La perception d'œuvrer pour une cause commune – la modernisation des musées, la sauvegarde du patrimoine artistique et la réorganisation des collections sur le territoire – est d'ailleurs prégnante dans certains récits professionnels, dont les accents « missionnaires » ne sont pas sans rappeler ceux des instituteurs de la III<sup>e</sup> République<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Voir par exemple le témoignage de Michel Laclotte (2003), ancien directeur du musée du Louvre, à propos du chef de l'inspection des musées classés et contrôlés, Jean Vergnet Ruiz, en poste dans les années 1960 : « Lorsque Vergnet ou ses inspecteurs allaient au charbon, ils apportaient des moyens intellectuels et scientifiques pour soutenir les conservateurs, et des moyens financiers afin d'aider les municipalités. (...) Je les ai bien connus pour la plupart. Ils ont été confrontés à cette charge passionnante : partir souvent de ruines ou d'œuvres encore en caisses pour remettre un patrimoine en évidence et l'offrir à un public qu'il fallait reconquérir. » (p.49-50).

### *L'improbable segment territorial : isolement et hétérogénéité*

Durant la IV<sup>ème</sup> République et au début de la V<sup>ème</sup>, les conservateurs exerçant leur activité dans les musées de collectivité accusent au contraire un défaut de structuration et sont confrontés à un isolement durable. Ne bénéficiant pas de formation commune, le périmètre de leur fonction est mal défini et l'hétérogénéité des profils et des conditions d'emploi reste la règle jusque dans les années 1970. Contrairement à l'idée selon laquelle leur formation scientifique initiale aurait été principalement effectuée à l'École du Louvre des années 1940 à 1960 (Oktobre, 2001), la direction centrale est dans l'incapacité de pourvoir tous les postes vacants de conservateurs des musées de province. Le vivier des étudiants issus de l'École du Louvre est trop peu important et il n'est pas rare que les diplômés renâclent à prendre un poste en province à cause de l'éloignement géographique par rapport à la capitale, mais aussi des rémunérations très inégales, ou encore par peur de l'isolement (Poulard, *op. cit.*, p. 60). Précisons que ces difficultés participent du problème plus large de l'école du Louvre en matière d'insertion professionnelle. Les rares élèves diplômés qui, au bout de trois ans, ont suivi l'enseignement de muséologie et ont présenté un mémoire peuvent, certes, se présenter au concours d'assistant-stagiaire, mais ceci ne leur garantit en aucun cas un monopole de droit pour entrer dans les musées. C'est d'ailleurs ce que le directeur des musées de France, Jean Chatelain, s'attache à rappeler aux étudiants et à certains enseignants de l'École, le 4 juin 1968, tandis que le mois de mai avait connu un appel à la grève des examens et la demande d'une réforme de l'école :

*« En fait, l'École du Louvre n'est ni efficace, ni utile. Les études y sont désintéressées puisqu'il n'y a pas de débouchés. [...] L'École du Louvre l'est [un centre de formation professionnelle] dans une certaine mesure pour la formation de personnel des musées et plus spécialement des conservateurs de musées. Mais, ceci est illusoire, c'est un rôle secondaire, car, si l'École joue un rôle dans cette formation, la quasi-totalité des conservateurs ont acquis par ailleurs la plus grande partie de leur formation. [...] Dans l'état actuel des choses (150 musées<sup>11</sup>), quels sont les débouchés ? 10 à 12 par an peut-être. Ceci est très faible et il est souhaitable que cela augmente. Mais, en admettant la formation de 30 personnes par an, celle-ci ne justifierait pas, à elle seule, l'existence d'une école. Notre problème est un problème surtout de fonction publique, d'administration, plus qu'un problème d'école. [...] C'est une plaisanterie de croire que l'École prépare à la carrière des Musées ; l'École du Louvre dispense un complément de formation qui permet d'être reçu au concours. » (AN 20150334/58)*

Comme le suggère indirectement ce témoignage, l'improbable naissance d'un « segment » territorial tient pour partie à l'absence d'avancée significative sur le plan statutaire et la faible structuration de l'emploi territorial avant la création de la fonction publique territoriale (Bourdon, 1989). Ainsi, bien que l'ordonnance de 1945 citée précédemment ait instauré une liste d'aptitudes censée définir les personnes éligibles aux fonctions de conservateurs, sur la base de leur expérience et de leur niveau d'étude, de nombreuses municipalités ne sont pas prêtes à accepter l'arrivée de ces nouveaux conservateurs, ni à se conformer à la nouvelle législation, soit parce

---

<sup>11</sup> Jean Chatelain fait ici référence aux musées (nationaux, classés et contrôlés) offrant des postes à temps complet.

qu'elles n'en ont pas les moyens, soit parce qu'elles n'en ont pas le désir, étant satisfaites des personnes assumant localement cette fonction.

Au-delà de l'absence de codification statutaire, c'est aussi la faiblesse des liens concrets et de la socialisation professionnelle qui fait défaut à ces agents locaux. Les musées étant répartis sur l'ensemble du pays, nombreux sont les responsables qui ressentent l'isolement géographique de territoires enclavés, isolement auquel l'Etat planificateur entend alors remédier au nom de « l'égalité des territoires », grâce au développement des réseaux routiers et ferroviaires (Estèbe, 2015). Pour les conservateurs, cet isolement géographique est bien souvent synonyme d'isolement professionnel. A cette époque, en effet, les sociétés savantes sont en déclin et ne jouent donc plus le rôle de socialisation professionnelle dont elles pouvaient encore se prévaloir au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle (Chaline, 1995 ; Masson, 2016). Si l'AGCCPF publie quant à elle de manière régulière un bulletin professionnel, elle reste hébergée à Paris, au sein de la DMF, et n'est pas encore structurée à un niveau régional autour de sections fédérées<sup>12</sup>.

### *L'entretien de l'isolement par l'administration centrale*

Paradoxalement, enfin, le défaut de structuration et de connexité des conservateurs territoriaux est entretenu par les représentants de l'Etat. A la faveur de l'ordonnance de 1945 qui étend le contrôle de la direction centrale à l'ensemble des musées de province et non plus aux seuls musées bénéficiant de dépôts de l'Etat, les conservateurs nationaux occupant les postes d'inspecteurs au sein de la DMF considèrent initialement la présence de leurs homologues territoriaux comme un moyen de pression indirect sur les municipalités, afin de les obliger à se conformer à la législation et aux normes en vigueur au sein des musées nationaux. C'est la conclusion à laquelle aboutit Joseph Hamel, professeur de droit civil à la faculté de droit de Paris, dont la direction centrale sollicite les avis juridiques afin de faire face aux carences des textes législatifs et aux résistances locales suscitées par leur mise en application :

*« Quant aux musées simplement contrôlés, il n'existe, dans l'ordonnance du 13 juillet 1945 ou dans le décret du 31 août, aucune disposition réglant les droits qui peuvent appartenir au directeur des musées sur leur fonctionnement technique ; [...] la direction des musées devrait soutenir que, même en l'absence d'un texte légal ou réglementaire, son droit de contrôle sur tous les musées lui donne la possibilité d'intervenir pour forcer les conservateurs de ces musées à respecter certaines règles qui constituent l'essentiel de la technique muséographique ; et la confection d'un inventaire me paraît être au premier rang de ces règles. Je soutiendrais même que le ministre de l'Éducation nationale est puissamment armé contre les conservateurs de musées contrôlés qui n'obéiraient pas à des injonctions de cet ordre. Il*

---

<sup>12</sup> Sur les 551 membres qui figurent dans l'annuaire de l'AGCCPF paru en 1960, 365 occupent des postes de conservateurs en titre (et non d'assistant, d'adjoint ou d'attaché) : 164 exercent dans des musées contrôlés et 19 dans des musées classés contre 98 dans les musées nationaux ou au sein de l'administration centrale. Outre le fait que les conservateurs territoriaux ont à l'époque encore une plus faible propension à adhérer à l'association, les annuaires révèlent aussi qu'ils sont moins nombreux à détenir des titres universitaires ou à avoir été formés dans une grande école, qu'ils ont moins souvent reçu une décoration nationale, et sont plus jeunes dans la profession. Ces éléments de comparaison, s'ils valent pour l'ensemble de la population, vont dans le sens d'une moindre socialisation des conservateurs relevant des collectivités territoriales.

*suffirait d'appliquer un principe général en vertu duquel celui qui nomme est aussi en droit de révoquer ceux qu'il a nommés ; et le ministre, habilité par la loi et le décret à nommer les conservateurs des musées contrôlés, serait habilité à les révoquer. »* (Propos rapportés dans Amanieux, 1967, p. 158).

Il s'agit là d'un héritage de la III<sup>e</sup> République, période durant laquelle « *les conservateurs sont les grands absents des réflexions sur l'évolution des musées de province en raison du manque de considération dont ils font l'objet, quand ils ne sont pas accusés de contribuer à l'aggravation de la situation* » (Masson, *op. cit.*, p. 91). Des années 1940 aux années 1960, d'ailleurs, la DMF et ses inspecteurs entretiennent des relations paternalistes et se positionnent tantôt en redresseurs de torts, tantôt en appui scientifique et technique, à l'instar du secteur des bibliothèques (Bertrand, 1999). Les inspections participent d'une relative atomisation des conservateurs territoriaux, cultivant des relations bilatérales et se souciant peu de leur permettre de développer des coopérations avec leurs pairs à un niveau régional.

Pour conclure cette première étape de notre sociohistoire des conservateurs de musées, il semble donc que les conservateurs des musées nationaux et de certains grands musées classés ont très tôt connu l'essor d'une groupalité, pour reprendre la terminologie de Brubaker, sur la base d'un partage d'attributs (statut, mission, activité, lieu d'exercice) et du tissage de liens concrets au sein des institutions socialisatrices professionnelles classiques – formation, association –, ou encore du fait de leur présence en administration centrale. Ceux qui relèvent de la fonction publique territoriale, en revanche, sont restés hétérogènes de par leurs parcours et relativement isolés ce qui, selon nous, empêche de parler de segment territorial au sein du groupe des conservateurs de musées jusqu'à la fin des années 1960. Mais nous allons voir qu'ils parviennent finalement à se réunir et à éprouver à leur tour un sentiment de groupe très puissant.

### **3-L'épreuve de la hiérarchie : la coalescence du segment territorial**

Le second enseignement de notre étude de cas est qu'un segment statutaire peut naître au sein d'un groupe professionnel à la faveur d'une connexité accrue de ses membres, et parce que ces derniers subissent une épreuve – l'épreuve de la hiérarchie ou des inégalités intra-professionnelles. Ainsi, au tournant des années 1960 et 1970, les conservateurs territoriaux se sentent de plus en plus lésés par rapport à leurs homologues du corps d'État, en raison de leur appartenance à des tutelles différentes et inégalement structurées, ce qui les amènent à contester collectivement les inégalités de traitement, participant ainsi aux revendications qui émergent à l'époque au sein de la fonction communale, face au régime plus avantageux de l'État (Lorrain, 1989). Les réformes ou les perspectives de réformes concernant leur formation et leur statut les conduit à se regrouper autour de valeurs et d'intérêts communs, et à formuler des revendications dirigées contre la prééminence et les privilèges des conservateurs d'État. Ces phénomènes concourent à la coalescence du segment territorial et à l'apparition d'un clivage structurant la profession.

#### *Les inégalités statutaires à l'origine du regroupement des conservateurs territoriaux*

La prise de conscience des inégalités émerge à la faveur d'une enquête sur les conditions de vie et de travail des conservateurs des musées municipaux et départementaux, que le conseil d'administration de l'AGCCPF décide de réaliser en

1962. Publiés en 1964<sup>13</sup>, après que les conservateurs d'Etat aient vu leurs propres statuts améliorés<sup>14</sup>, les résultats confirment l'hétérogénéité des situations d'emploi évoquées précédemment et pointent l'inégalité de traitement entre les conservateurs responsables des musées classés (qui sont des fonctionnaires d'Etat, bénéficiant donc des mêmes garanties de carrière que les conservateurs des musées nationaux), et le reste des conservateurs territoriaux. En tant qu'agents communaux, leur traitement indiciaire varie suivant l'importance des musées, tandis que leur temps de travail, à temps complet ou temps partiel, ainsi que les avantages en nature (surtout la mise à disposition d'un logement de fonction) sont soumis à l'arbitrage des conseils municipaux. Cette situation défavorable ne débouche pas pour autant sur une mobilisation collective de l'ensemble de la profession. Soucieux que soient améliorés leurs statuts et traitements, les conservateurs des musées nationaux poursuivent leurs propres revendications par le truchement de deux syndicats (CFDT et Autonome), tandis que les conservateurs des musées de collectivités ne semblent pouvoir compter que sur l'association générale des conservateurs, à propos de laquelle le directeur des musées de France reconnaît lui-même en 1968, dans un courrier adressé à Philippe Sauzay, directeur du cabinet du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, qu'elle « est malheureusement dédaignée par une bonne part des conservateurs des musées nationaux »<sup>15</sup>. Dans ce contexte clivé, la structuration du groupe des territoriaux s'amorce lorsqu'il est question de créer une grande école du patrimoine.

Parce qu'il n'est initialement pensé que pour les seuls conservateurs d'Etat, ce projet formulé par le directeur des musées de France en 1976 est en effet très vite contesté par les territoriaux, qui déplorent depuis des années le défaut de formation des agents exerçant en collectivité. Plusieurs d'entre eux prennent l'initiative de se réunir la même année dans le cadre d'une « commission d'étude du statut des conservateurs de musées contrôlés », laquelle se tient dans différentes régions successives pour permettre au plus grand nombre d'y participer et ainsi lutter contre l'éparpillement géographique qui leur a longtemps fait défaut<sup>16</sup>. En écho aux contestations qui voient le jour dans la foulée de mai 1968, en particulier dans le cadre du secrétariat national à l'action culturelle du parti socialiste, nous y reviendrons, leurs revendications appellent à mettre fin à la différence de rémunération selon la catégorie de musée et portent sur une meilleure redéfinition des grades et des avancements suivant des échelons indiciaires clairement établis. Concernant le projet d'école controversé, leurs critiques portent en partie leurs fruits. Une délégation du conseil d'administration de l'association est en effet reçue par le directeur des musées de France le 28 juin 1977, la rencontre aboutissant à un accord de principe sur la mise en place d'une formation

---

<sup>13</sup> Barriety Louis, 1964, « La situation administrative des conservateurs », *Musées et collections publiques de France et de la communauté*, n°87 (nouvelle série), p.11-14.

<sup>14</sup> Suite à la création du corps de la conservation des musées de France en 1963, mentionnée plus haut.

<sup>15</sup> Courrier du 23 juillet 1968 (AN 20150333/357). Cette précision fait suite à l'incompréhension du directeur de cabinet face à une motion (de l'association) demandant une révision des statuts, publiée le 17 juillet dans le journal *Le Monde*, alors même qu'il avait reçu les deux syndicats des musées nationaux les 27 juin et 11 juillet.

<sup>16</sup> A Chambéry le 6 mars 1976, à Mulhouse le 17 mai 1976, à Nantes le 8 novembre 1976, à Bourges le 31 janvier 1977, à Chartres le 9 mai 1977, puis à Châlons-sur-Saône le 29 septembre 1977.

unique pour des statuts différents<sup>17</sup>, même si cette nouvelle formation ne voit le jour que dix ans plus tard<sup>18</sup>.

#### *Auto-compréhension collective et agrégation de multiples lignes de clivage*

Si le clivage statutaire devient structurant au sein de la profession, c'est aussi, et surtout, parce qu'il s'accompagne d'une forme d'« autocompréhension collective » conduisant à l'émergence d'un « sentiment de groupe » et à une « action collective », pour reprendre la terminologie proposée par Roger Brubaker (*op. cit.*). Cette réalité est d'ailleurs clairement exposée par les conservateurs territoriaux eux-mêmes en 1977, dans la revue de l'association :

*« Si une cinquantaine de conservateurs, appartenant pour la plupart au cadre municipal ont demandé et obtenu dès les premiers mois de 1977 leur constitution en groupe de travail de l'Association, sur le thème des "statuts des musées et des conservateurs", c'est à la suite d'une longue démarche collective. [...] C'est cette triple démarche, information, prise de conscience et définition d'une position critique, qui allait être celle du groupe [...] »*  
(*Musées et collections publiques de France*, n°140 – 4/77, p.148-149)

Le sentiment d'appartenance est d'autant plus fort que les revendications statutaires agrègent très vite d'autres lignes de clivage, comme les spécificités liées à l'activité de travail en région ou les relations aux profanes, quand il s'agit d'affirmer une plus grande sensibilité aux missions de médiation et au public, ou bien de manifester un intérêt prononcé pour des formes muséographiques minoritaires, comme l'ethnologie ou l'art contemporain (Poulard, *op. cit.*). Peu à peu, les arguments des conservateurs territoriaux s'entremêlent et s'affutent, la multiplication des réunions leur permettant de prendre conscience des spécificités liées à la pratique du métier dans les collectivités. De cette émulation professionnelle naissent d'ailleurs des initiatives fortes, comme la création de l'association *Muséologie nouvelle et expérimentation sociale* (MNES) en 1982, dont une partie des membres ont activement participé à la commission d'étude des statuts et aux réunions du secrétariat national à l'action culturelle du Parti socialiste. Qu'il s'agisse de la publication d'un bulletin de formation et d'ouvrages militants, de l'organisation de formations ou des premiers salons de la muséographie, cette association participe de la socialisation de nombreux conservateurs territoriaux, tout en les confortant dans leur posture revendicative.

Ainsi, les divergences de vues quant au rôle du musée se cristallisent sous la forme d'une opposition d'ordre politique et expliquent de quelle façon des individus appartenant à un même « ensemble générationnel » (Mannheim, 1990) se muent peu à peu en groupe concret. Les revendications professionnelles trahissent en effet l'émergence d'une véritable conscience de classe et d'un lien entre la position sociale de ces nouveaux conservateurs et l'inégalité de traitement entre les différentes catégories de musées. C'est particulièrement clair dans le cadre du secrétariat national à l'action culturelle (SNAC) du Parti socialiste, que ces jeunes conservateurs intègrent dans la foulée. Militants ou sympathisants, ils vont en effet engager des réflexions et préconiser des actions singulières, contribuant à approfondir la réflexion du Parti dans la perspective de l'élaboration du programme commun de la gauche en vue des

---

<sup>17</sup> « Ecole du patrimoine », rubrique « Vie de l'association », *Musées et collections publiques de France*, n°139 – 3/77, p.135.

<sup>18</sup> L'Ecole nationale du patrimoine est créée en 1986. Elle s'appelle aujourd'hui l'Institut national du patrimoine (INP).

futures élections. Les réunions du groupe « Musée » sont, de ce point de vue, conformes à l'esprit du secrétariat, qui refuse la sacralisation des œuvres et se rapproche de l'animation et du discours socioculturel (Urfalino, 1993). En même temps qu'elles prolongent les revendications statutaires, leurs prises de position suggèrent l'influence des travaux de Pierre Bourdieu et Alain Darbel (1969), qui avaient fait l'objet de débats dès 1965 au sein de la revue professionnelle *Musées et collections publiques de France* de l'AGCCPF. Se considérant comme faisant partie de « la base », ils évoquent en effet les « clivages sociaux d'origine » et dénoncent la « conception élitiste du musée » véhiculée par l'administration centrale ainsi que son « jacobinisme ». Ils y prennent acte des échecs des actions éducatives conduites jusqu'alors et contestent la domination du modèle de musée de beaux-arts, privilégié par les représentants de l'État, lequel trahirait la perpétuation d'une « culture bourgeoise ». Ils dénoncent enfin l'obsolescence de la législation qui, selon eux, « entérinent le quasi-monopole d'une caste sociale sur la gestion des collections publiques (l'« élite cultivée » issue de l'Ecole du Louvre) » :

*« Sous cette réglementation désuète, et toujours en vigueur [l'ordonnance de 1945], on ne s'étonnera donc pas que la gymnastique soit devenue, dans la plupart des cas, impossible pour rendre compatibles nos musées de la fin du XXe siècle avec un instrument réglementaire et un appareil central de gestion et de contrôle autoritaire qui ne relève plus, l'un et l'autre, que de l'archéologie des institutions et des mentalités. Imposer aujourd'hui à près de 1 200 musées "de province" qui répondent dans les domaines les plus variés à la résurgence d'une identité culturelle qui ne se reconnaît plus, et pour cause, dans les canons officiels du Louvre, de se conformer à ces canons, c'est accepter l'idée d'une culture figée et nostalgique : le programme des expositions des musées nationaux français donne le ton en cette matière, comme si toute élévation de l'esprit de nos contemporains passait obligatoirement par l'esthétisme suranné d'une poignée de privilégiés parisiens. »* (Groupe « Musée » du secrétariat national à l'action culturelle du Parti socialiste, 1983, p. 55).

Ces considérations expliquent et trahissent l'émergence d'un « nous » territorial qui, en dépit de la variété persistante des profils et des conditions de travail, se renforce au début des années 1980 sur la base d'une opposition à l'égard de l'administration centrale et des conservateurs des musées nationaux qui, dans les esprits, incarnent le modèle généraliste de beaux-arts. Au cours de la décennie, les revendications des territoriaux prennent encore de l'ampleur, notamment via l'AGCCPF, qui se structure progressivement au niveau régional, via la création de sections fédérées<sup>19</sup>, lesquelles accroissent les liens professionnels et renforcent à leur tour le sentiment de partager une même condition. Signe de l'importance du mouvement au sein du groupe professionnel, l'association générale connaît d'ailleurs une forte progression du nombre de conservateurs territoriaux dans les années 1990, qui deviennent largement majoritaires y compris au conseil d'administration<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> La première à être créée est l'Association des conservateurs des musées du Nord-Pas de Calais en 1975, suivie de l'Association des personnels scientifiques des musées de la région Centre en 1977, puis de la section régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1978. D'autres suivront au cours de la décennie suivante, comme la section fédérée de Franche-Comté en 1981, la Section des Conservateurs de Bourgogne en 1982 ou encore l'Association des Conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées en 1984.

<sup>20</sup> Les effectifs de l'AGCCPF continuent de croître jusqu'au début des années 2000, en partie à la faveur de nouveaux adhérents, comme les attachés de conservation du patrimoine, ce qui a pour effet

## Conclusion : quel devenir des segments ?

A travers cet article, nous avons montré que les réflexions de Roger Brubaker sont utiles pour analyser la coalescence des segments professionnels. D'une part, comme le suggéraient Bucher et Strauss, tout clivage ne fait pas segment, même lorsqu'il s'agit d'une ligne de différenciation exprimée officiellement par la législation. La coalescence advient quand les professionnels, qui ont en commun certaines caractéristiques, se rencontrent, se rendent compte qu'ils forment un groupe et se donnent ensemble l'objectif d'améliorer leur situation. Plus que la fréquentation de lieux de socialisation, c'est la mise en visibilité des inégalités intra-professionnelles qui a été un levier de l'essor de la groupalité chez les conservateurs territoriaux. D'autre part, le cas étudié révèle que les différentes lignes de clivage qui traversent un groupe professionnel et qui sont aussi des dimensions de l'identité individuelle des professionnels – le statut, le lieu et le temps de travail, les missions, les activités de travail, la clientèle, la spécialité, la taille des organisations, la génération, les orientations politiques ou idéologiques – se combinent et s'agrègent pour faire naître ou se développer des segments au sein du groupe. Ainsi, le clivage statutaire devient structurant pour le groupe des conservateurs parce qu'il se nourrit d'autres clivages. En définitive, le segment est produit par – en même temps qu'il renforce – une connexité multi-située et une pluri-communalité.

Cette réflexion appelle plusieurs questions concernant le devenir des segments intra-professionnels, dont Bucher et Strauss suggéraient qu'ils pouvaient non seulement se modifier, mais aussi disparaître, chaque génération étant susceptible de définir autrement sa raison d'être et son avenir. Premièrement, le cas des conservateurs du corps d'Etat invite à poser la question de la *mise en sommeil momentanée puis de la réactivation des segments professionnels*, au sein d'une profession. Ainsi, tandis que les années 1970 semblent accuser un recul de leur activité organisée et inaugure une désaffection croissante et massive de l'AGCCPF, la perspective d'une revalorisation des statuts professionnels – consécutive à la mise en place et à la formalisation des trois fonctions publiques à l'horizon 1990 – semble réanimer ce segment et réactiver le sentiment d'appartenance de ses membres. C'est ce que suggère la création d'une commission sur le statut du corps d'Etat au sein de l'AGCCPF et, surtout, la création de deux nouvelles associations au milieu des années 1980 : l'« Association des conservateurs des musées de France exerçant leur fonction dans les musées classés », puis l'« Association pour la revalorisation du corps de la conservation des Musées de France », qui accompagnent la reprise d'une intense activité syndicale.

La seconde interrogation concerne *les conditions qui conduisent l'émergence de segments en tension à faire imploser, ou non, un groupe professionnel*. Chez les conservateurs, cette implosion n'a pas lieu, les deux principaux segments ne devenant pas des groupes à part entière. Plusieurs phénomènes semblent empêcher une telle évolution, à commencer par les réformes statutaires des années 1990, qui voient la création d'une fonction publique territoriale à côté de la fonction publique d'Etat sur la base d'une homologie des structures. L'objectif de comparabilité encourage un traitement public simultané et interdépendant des segments au profit du groupe professionnel dans son ensemble. Ce phénomène est renforcé par le rôle très actif de l'AGCCPF qui, malgré le déséquilibre des forces en son sein, se veut représentative

---

de toujours plus creuser l'écart avec les personnels des musées nationaux. Ces informations sont données ici à titre indicatif, une analyse approfondie des annuaires faisant l'objet d'un travail en cours.

de l'ensemble de la profession, grâce notamment à la présence de professionnels sécants – les conservateurs d'Etat exerçant dans les grands musées territoriaux. Enfin, tandis qu'en 1990 et 1991 l'Etat décide de regrouper les différentes spécialités (musée, archéologie, archives, inventaire et monuments historiques, patrimoine scientifique technique et naturel) au sein d'un seul et même corps et cadre d'emplois de conservateurs du patrimoine, cette décision a probablement renforcé la conviction des conservateurs de partager des références communes et un socle de valeurs spécifiques, propres à l'institution muséale.

La troisième et dernière piste, enfin, suggérée par l'histoire récente de la profession, concerne la *disparition pure et simple d'un segment*. La question se pose aujourd'hui de l'existence et de la pérennisation du segment territorial tel que décrit précédemment. Tandis que la base de l'AGCCPF s'est élargie avec l'intégration des attachés de conservations, dont le cadre d'emplois a été créé par décret en 1991, au moment de la création de la filière culturelle de la fonction publique territoriale, le nombre d'adhérents semble avoir considérablement chuté depuis le milieu des années 2000 pour atteindre un seuil critique en 2016, avec tout juste un peu plus de 300 membres à jour de leurs cotisations. Bien que les conservateurs d'Etat y soient toujours aussi peu présents, cette baisse des effectifs territoriaux s'accompagne d'une absence notoire des revendications clivées, proprement territoriales, et d'expression d'un sentiment d'appartenance attenant. Le dynamisme que connaît la toute récente association des élèves et anciens élèves de l'INP (créée en 1990) semble d'ailleurs accréditer cette hypothèse d'une disparition durable du segment territorial au profit d'une simple ligne de clivage. Véritable association des conservateurs du patrimoine, intégrant aussi bien des personnels d'Etat que territoriaux et regroupant toutes les spécialités, elle se dote fin 2015 d'un nouveau bureau et suscite 140 adhésions dès la première assemblée générale, donnant le sentiment d'un resserrement du corps face à d'autres corps professionnels ou cadres d'emplois.

## Références

Amanieux Françoise, 1967, *Les musées classés et contrôlés de 1945 à 1965 inclus*, Paris, mémoire de l'École du Louvre.

Bajard Flora, 2015, « L'invention de la céramique d'art. Contribution à la sociologie de la construction des groupes professionnels », *Sociologie du travail*, 57, p. 299-321.

Bercot Régine, Horellou-Lafarge Chantal, Mathieu-Fritz Alexandre, 2011, « Les transformations récentes de la chirurgie française. Spécialisation, féminisation, segmentation », *Revue française des affaires sociales*, vol 2, n°2-3, pp. 104-122.

Bertrand Anne-Marie, 1999, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider 1945-1985*, Paris, Cercle de la librairie.

Bourdieu Pierre, Darbel Alain, 1969, *L'amour de l'art. Les musées d'art européens et leur public*, Paris, Minuit.

Bourdon Jacques, 1989, « Les cadres d'emplois et la carrière des fonctionnaires territoriaux », *Revue française d'administration publique*, n°49, p. 93-106.

Brubaker Roger, 2001, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139 (1), pp. 66-85.

Bucher Rue, Strauss Anselm, 1961, « Professions in process », *American journal of sociology*, 66 (4), pp. 325-334.

Chaline Jean-Pierre, 1995, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIXe-XXe siècles*, Paris, CTHS.

Collas Thomas, 2017, « L'émergence des pâtisseries de restaurant. Sociologie d'une segmentation professionnelle », *Sociologie du travail*, 59/2, mis en ligne le 01 juin 2017.

Demazière Didier, Gadéa Charles (dir.), 2009, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La découverte.

Dubar Claude, Tripier Pierre, 1998, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.

Estèbe Philippe, 2015, *L'égalité des territoires. Une passion française*, Paris, PUF.

Goode William J., 1957, "Community within a community: The professions", *American Sociological Review*, 22 (2), pp. 194-200.

Greenwood Ernest, 1957, « Attributes of a Profession », *Social Work*, 2 (3), pp. 45-55.

Hénaut Léonie, 2008, *La restauration des œuvres de musées. Transformation d'une activité et dynamique professionnelle*, thèse de sociologie, Université de Paris 8.

Laclotte Michel, 2003, *Histoires de musées. Souvenirs d'un conservateur*, Paris, Scala.

Le Bianic Thomas, 2013, « Une profession balkanisée : les psychologues face à l'État en France (1945-1985) », *Politix*, 102 (2), pp. 175-207.

Lorrain Dominique, 1989, « L'élite modeste. Les cadres communaux urbains au milieu du gué », *Revue française d'administration publique*, 49, pp. 81-91.

Mannheim Karl, 1990, *Le problème des générations*, Paris, Nathan.

Masson Géraldine, 2016, *Préserver et transmettre les collections de la nation : les conservateurs des musées de province sous la IIIe République*, Thèse en histoire de l'art, Université de Paris 1.

Mathieu-Fritz Alexandre, 2005, « Huissiers des villes, huissiers des champs », *Ethnologie française*, 35 (3), pp. 493-501.

Octobre Sylvie, 1999, « Profession, segments professionnels et identité. L'évolution des conservateurs de musées », *Revue française de sociologie*, 40 (2), pp. 357-383.

Octobre Sylvie, 2001, « Construction et conflits de la légitimité professionnelle : qualification et compétence des conservateurs de musées », *Sociologie du travail*, 43 (1), pp. 91-109.

Ollivier Carine, 2012, « Division du travail et concurrences sur le marché de l'architecture d'intérieur Propositions pour une analyse des formes des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, 53/2, p. 225-258.

Poulard Frédéric, 2010, *Conservateurs de musées et politiques culturelles. L'impulsion territoriale*, Paris, La Documentation Française.

Urfalino Philippe, 1993, « De l'anti-impérialisme américain à la dissolution de la politique culturelle », *Revue française de sciences politiques*, 43 (5), pp. 823-849.